

Suppression de la "note de vie scolaire" au collège

Paris, 15 janv. 2014 (AFP) -

La "note de vie scolaire" attribuée aux collégiens, de la 6e à la 3e, et prise en compte dans l'attribution du brevet des collèges, sera supprimée dès jeudi, est-il indiqué dans le Journal officiel de mercredi.

Début décembre, le ministre de l'Education nationale Vincent Peillon avait annoncé la suppression de cette note lors de la présentation des orientations données au Conseil supérieur des programmes (CSP), chargé de refondre les programmes de la maternelle pour la rentrée 2014 et du CP à la 3ème à partir de la rentrée 2015.

Une "très large majorité de la communauté éducative" et le CSP étaient favorables à cette suppression, avait alors justifié M. Peillon.

Cette note évalue un "savoir-être" au sein de l'établissement suivant l'assiduité, le respect du règlement intérieur, la participation à la vie de l'établissement ou aux activités organisées ou reconnues par l'établissement, et l'obtention de l'attestation de sécurité routière et de l'attestation de formation aux premiers secours, avait rappelé le CSP.

Cette note, très critiquée, "ne permet pas d'établir une évaluation reconnue par tous comme claire et équitable" et n'a pas permis d'améliorer "la situation de la +vie scolaire+, notamment dans les établissements les plus difficiles", avait alors expliqué le CSP.

bat/at/jmg

Afp le 15 janv. 14 à 10 42.